

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 7 (1922)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de Direction de l'Union, du 25 septembre 1922.

1. Les Caisses nouvellement fondées de *Bonnefontaine* (Fribourg), *Erschwil-Beinwil* (Soleure) et *Tourtemagne* (Valais) sont admises dans l'Union.

2. Après discussion approfondie il est accordé cinq demandes de crédits spéciaux, solidement motivées.

3. Ouï un rapport circonstancié de la gérance de la Caisse centrale sur la situation actuelle du marché et la baisse générale du prix de l'argent, le Comité fixe l'échelle des taux qui seront en vigueur jusqu'à fin décembre 1922 et dont le détail a été déjà donné par voie de circulaire aux Caisses. Il est prévu pour la suite, — pour autant que les circonstances le permettront, — une nouvelle réduction de $\frac{1}{4}$ % sur toute la ligne (créanciers et débiteurs).

4. Le président rapporte sur la révision de la Caisse centrale effectuée par ses soins, en collaboration avec M. Golay, membre du Comité de Direction, en date des 29 et 30 août 1922. Les conclusions du dit rapport sont en tous points satisfaisantes.

5. Le bilan dressé au 15 septembre 1922 des marchandises en dépôt au Bureau central de l'Union (livres de comptabilité et formulaires) accusant, après un amortissement de 30 % sur les prix de vente, une valeur de fr. 33,541,40 est admis. Au cours de l'année il a été expédié aux Caisses affiliées 1704 colis pour une valeur de 23,869,75, contre 1938 envois valant fr. 28,465 l'année précédente.

6. L'impression du Raiffeisenbote est confiée pour 1923 à la même maison que par le passé (Otto Walter, S. A., Olten.) Pour répondre aux vœux exprimés dans plusieurs cercles Raiffeisenistes, le format du journal officiel de l'Union sera

agrandi sans que le prix en soit augmenté. Des réductions seront au contraire consenties pour abonnements multiples.

7. Le cas s'étant présenté d'une Caisse qui, par suite d'une législation défectueuse, ne peut satisfaire aux exigences fixées dans le règlement de l'Union relatives au montant du capital imposable de ses membres pour l'obtention du crédit normal, il est décidé d'autoriser des exceptions justifiées pour de tels motifs.

8. Il est passé à l'ordre du jour sur 48 protocoles de révisions de Caisses. Dans les cas où le résultat de l'inspection n'est pas jugé satisfaisant, les mesures appropriées à la situation que révèlent les rapports sont prises après une délibération. Dans certains cas particuliers, il est décidé d'entendre les organes responsables. Un réviseur ayant constaté combien sont fréquents dans certaines Caisses qui s'occupent du commerce des marchandises, les retards dans le paiement des notes, il est décidé d'exiger des Caisses que ces dettes soient transformées en prêts garantis si elles ne sont pas acquittées dans le délai de 3 mois.

9. L'idée ayant été émise de la fondation au sein de l'Union d'une association de cautionnement mutuel pour la garantie des Caissiers, sur le vu de renseignements obtenus d'une importante Union Raiffeiseniste de l'étranger qui a tenté cette expérience et a dû y renoncer, le Comité décide de ne pas entrer en matière sur cette question. La garantie des Caissiers, telle qu'elle est d'usage dans nos associations, constituée par cautionnement ou dépôt de valeurs paraît plus appropriée aux conditions actuelles.

St-Gall, 28 septembre 1922.

Le Secrétaire,
(signé) HEUBERGER.

Traduction conforme : La Rédaction.

Nos Caisses de crédit menacées.

L'effroyable gâchis de boue, de sang et de ruines dont la Russie offre l'écœurant spectacle a fait apparaître l'insanité de la doctrine socialiste. Mais rien ne peut assagir ses suppôts. Même chez nous, il continue son œuvre de sang. Son but, c'est la révolution; sa tactique, c'est l'agitation. L'émeute ouverte ayant échoué chez nous, les socialistes ont recours à l'initiative populaire: *le prélèvement des fortunes*.

Notre modeste revue manquerait gravement à son devoir si elle gardait le silence sur le torpillage social dont nous menacent les disciples de Lénine.

L'initiative communiste, soyez-en bien persuadés, n'est qu'un premier pas d'une course vertigineuse vers la socialisation ou l'appauvrissement général. On ne veut rien brusquer, on va procéder par étapes. Le tenants de cette malfaisante cause ont eu la franchise de l'avouer: Le conseiller national Schmid a expressément déclaré dans la Commission parlementaire: « *Notre prélèvement actuel n'est qu'une préface.* » Du reste, auraient-ils fait mystère de leurs desseins pervers que le texte de l'initiative suffirait à nous révéler leur arrière-pensée, puisqu'il y est ordonné une enquête générale des fortunes des particuliers et des corporations. Toutes les créances seront inventoriées, même le plus modeste carnet d'épargne. Et, pour que personne ne se dérobe à cette enquête draconienne, la Commission inquisitoriale est redoutablement armée pour traquer le dernier citoyen dans la paisible possession de son épargne. En effet, l'initiative décrète que toutes les créances: *cartes de dépôts, certificats, obligations, au porteur ou nominales, billets de banque, etc., seront frappés d'annulation s'ils ne sont pas présentés au visa*. De la sorte, les créanciers qui n'obtempéreraient pas à cette formalité du visa seraient déchus de leurs droits au profit du débiteur.

La conséquence inévitable et immédiate de cet inventaire obligatoire, *c'est la suppression du secret des banques*.

Depuis deux ans l'Allemagne est dotée de cette innovation. Peut-elle s'en féliciter? Nullement. Toutes les associations agricoles viennent de réclamer dans un manifeste énergique le rétablissement du secret des banques sous peine d'as-

sister, à brève échéance, à la ruine de tous leurs groupements qui ne trouvent plus l'argent indispensable à leur activité.

Chez nous, les récents débats de notre Parlement sur l'initiative spoliatrice ont suffi pour alarmer les capitaux qui déjà s'expatrient et nous assistons tristes et impuissants à la raréfaction de l'argent et par suite à l'arrêt de la baisse tant désirée de l'intérêt. Si la simple menace de l'écurement des fortunes jette le désarroi dans notre vie économique et sociale, qui pourrait nous dépeindre toutes les calamités que provoquerait l'acceptation de l'initiative communiste? Ce serait la fin et le suicide de la Suisse.

Les partisans de l'initiative ont pressenti les grandes colères qu'ils ne manqueraient pas de soulever; ils croient conjurer le danger en épargnant la masse des petits contribuables, en exemptant les fortunes inférieures à 80,000 francs. Ils se flattent même de mettre ainsi le nombre dans leur jeu en l'ameutant contre la minorité qu'on étranglra. Mais le nombre ne tardera pas à ouvrir les yeux et à deviner ce qui l'attend. Il saura fort bien qu'une fois que la loi sera entrée en application, elle finira par atteindre toutes les petites fortunes. Quand on crée un engrenage financier de cette puissance, chacun y passe à son tour. Le jour où l'on s'apercevra que ce premier prélèvement ne rend pas assez, parce que les gros capitalistes placent à l'étranger leurs disponibilités, il faudra bien retomber sur les catégories inférieures et leur demander davantage; ce sera l'affaire d'un tour de vis.

Mais nous ne voulons pas des utopies socialistes; nous défendons contre eux l'ordre, la propriété, la liberté individuelle, la dignité humaine,

Que tous les mutualistes se lèvent donc, d'un bout à l'autre de la Suisse pour la cause de nos caisses de crédit, et pour la défense de notre patrie.

V. R.

La question des taux.

Le mouvement de baisse sur le prix de l'argent que saluèrent avec enthousiasme les bulletins financiers, au cours de l'été dernier, subit un moment d'arrêt qui oblige nos Caisses à toujours plus de prudence. Nous croyons cependant que le type 5 ½ % pour obligations à 2

ou 3 ans de terme ne se justifie plus et nous ne croyons pas nous tromper en conseillant aux Caisses d'en rester pour le moment au type 5 %. Vu les garanties exceptionnelles qu'elles présentent, nous ne doutons pas qu'elles ne trouvent à ce prix, les ressources dont elles ont besoin.

Quoi qu'il en soit, les Comités feront bien d'attendre après le 3 décembre pour prendre des décisions définitives et pour rendre publiques leurs conditions. Les capitaux qui ont émigré et qui émigreront encore dans le cours du mois prochain, rentreront d'autant plus rapidement que, de par le fait d'importantes réalisations en bourse, le taux de capitalisation se maintiendra élevé pendant un certain temps et que l'on pourra mettre en portefeuille, à des conditions favorables, des titres officiels de la Confédération dont le crédit sortira fortifié de cette période de crise. La dépression actuelle ne sera que passagère ; nous avons foi dans le bon sens du peuple Suisse. Le bloc enfariné que lui présentent les mêmes hommes qui, à Olten, formentèrent la grève générale de novembre 1918 et qui, avec d'autres moyens poursuivent les mêmes fins révolutionnaires, il le rejettera d'un geste viril qui ne laissera pas d'équivoque sur sa volonté ! — La crise passée, la situation se stabilisera de nouveau et l'on en reviendra sans trop tarder au type 4 ½ % pour l'obligation de 2 à 5 ans, taux type autour duquel gravitent tous les taux, tant créanciers que débiteurs, d'une Caisse de crédit normale. —

A propos de l'initiative socialiste

du prélèvement sur les fortunes.

Notre modeste feuille ne s'occupe guère de politique et nous nous abstenons de prendre position dans les luttes entre partis. Nous pensons cependant qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'importance de la votation fédérale du 3 décembre prochain et de leur exposer les raisons qui, selon nous, doivent leur dicter un vote négatif, les encourager à faire tous leurs efforts pour que l'initiative soit rejetée par une majorité écrasante. Il faut que les fauteurs de désordres, les ennemis de l'ordre social, comprennent enfin combien sont vains leurs appels aux instincts les plus vils de l'âme humaine ; il faut que le scrutin du 3 décembre soit une manifestation éclatante de bon sens, de maturité politique.

Jamais encore question si grave n'a été soumise au

jugement du peuple suisse qui tient maintenant — on peut le dire sans exagération aucune — son propre sort entre ses mains.

Dans la campagne de presse qui vient de s'ouvrir et qui durera pendant tout le mois prochain, de même qu'au cours des nombreuses conférences, contradictoires ou non, qui seront données jusque dans les plus modestes de nos villages, du côté des opposants, on mettra l'accent sur les conséquences funestes que ne manquerait pas d'avoir pour l'ensemble du pays et pour sa vie économique l'adoption de l'initiative. De l'autre côté de la barricade, on s'efforcera de démontrer que seule une minorité de 25,000 citoyens environ seront atteints, dans leur superflu seulement, tandis que la masse des petits et des faibles verra s'alléger le poids de ses charges financières. Bien plus, les millions qui entreront ainsi dans la caisse commune serviront à assurer le pain de leurs vieux jours à la foule des gagne-petit, des ouvriers de la ville et des champs qui sont dans l'impossibilité de prélever sur leur modeste salaire de quoi subvenir aux nécessités de la maladie et de la vieillesse. Et l'on ne manquera certainement pas de signaler à la vindicte du prolétariat, l'odieuse bourgeoisie, se gorgeant du sang de ses victimes et croupissant dans un égoïsme stupide.

S'il était vrai que le prélèvement proposé ait pour résultat de supprimer la misère dans notre patrie, nous n'aurions certainement pas le courage de nous y opposer quoique, à vrai dire, la mesure demeurerait injuste et que la fin ne justifie jamais les moyens. Mais on ne viole jamais impunément les lois morales.

C'est parce que nous sommes certains que la mise en vigueur de la mesure proposée par le parti socialiste ruinerait l'économie générale du pays et que ceux qui auraient le plus à en pâtir seraient précisément ceux en faveur desquels on prétend travailler, que nous estimons qu'il est du devoir de tous les citoyens, conscients de la gravité de l'heure, de faire bloc pour épargner à notre peuple, les malheurs qu'amènerait certainement un vote affirmatif.

Laissons-là les théories, regardons les faits en face, laissons-nous instruire par eux.

La guerre dont on ne médiera jamais assez, a anéanti une somme énorme de biens qu'il s'agit maintenant de recréer. Lorsque le malheur s'est abattu sur une famille et que, une fois la catastrophe passée, ses membres se retrouvent en face des décombres fumants de ce qui faisait autrefois leur fortune, les âmes vaillantes se ressaisissent et de toute leur énergie se mettent à l'œuvre pour rebâtir le foyer dévasté.

Notre peuple, grâce à Dieu, n'a pas été mêlé directement au conflit mondial : son économie n'en a pas moins été troublée profondément et le devoir présent est de reconstituer, dans la mesure du possible, les richesses évanouies qui faisaient la prospérité commune. Notre industrie si cruellement éprouvée par le chômage et la crise mondiale, par la fermeture des marchés étrangers ne pourra éviter la faillite que si elle dispose de capitaux à prix réduits et de main d'œuvre donnant son maximum d'effort.

Qu'avons-nous vu au contraire ? Au mépris du plus simple bon sens, on a commencé par décréter la journée de 8 heures, une des mesures les plus néfastes que les Chambres fédérales aient jamais prises, dont l'effet certain allait être de diminuer la capacité de production de l'Industrie nationale. Aujourd'hui on rêve de la priver

des capitaux, produit de l'épargne, dont elle ne peut absolument pas se passer, et de propos délibéré on l'accule à la ruine. Qu'on ne dise pas qu'il s'agit de menaces vaines, dictées par les besoins d'une cause qui se défend comme elle peut. Nous savons de source sûre que les chefs de quelques-unes des plus grandes firmes de notre pays ont envisagé froidement la situation qui sera faite à l'industrie par l'adoption par le peuple de l'initiative socialiste et par ses répercussions financières, et que plusieurs seront contraintes d'abandonner la lutte et de fermer leurs usines.

Des centaines de millions ont déjà été retirés des banques suisses pour être envoyés à l'étranger; les capitaux se raréfiant, les taux montent, car la loi de l'offre et de la demande joue ici comme dans toutes les sphères de l'activité économique. Je ne sais si les ouvriers privés de leur gagne-pain trouveront quelque consolation à la pensée qu'une partie des capitaux sortis du pays s'en iront peut-être commanditer les usines russes ruinées par le régime soviétiste et que l'on cherche à renflouer grâce à l'appui de la haute finance internationale qui, elle du moins, saura exiger les garanties nécessaires. Dans notre pays, le résultat le plus immédiat de l'initiative sera d'ajouter des milliers de chômeurs à ceux dont l'entretien pèse déjà si lourdement sur les budgets publics. La matière impossible, diminuée déjà dans une proportion qu'il est impossible d'évaluer exactement, mais qui certainement, pour la fortune mobilière, ne sera pas inférieure à 50 o/o, sera mise à contribution forcée pour combler les déficits toujours plus considérables des cantons et de la Confédération.

Les plus durement touchés seront d'abord ceux qui, au prix de privations incessantes, parce qu'ils ont la légitime fierté de subvenir eux-mêmes aux nécessités de la vie et à ses contre-coups, ont mis de côté quelques épargnes. Cette classe moyenne, que les auteurs de l'initiative paraissent avoir voulu ménager, retombera peu à peu au rang du prolétariat par les prélèvements répétés que l'Etat sera obligé de faire sur ses épargnes, la ruinant peu à peu et lui ôtant toute envie de faire des réserves nouvelles.

Nous nous résumons : la classe ouvrière et la classe moyenne ont tout à craindre et rien à espérer du succès de l'initiative socialiste. Seuls paraîtront en profiter, la foule des fonctionnaires publics dont le nombre ira en grandissant jusqu'au jour où l'Etat faisant faillite, il faudra bien se résoudre, au prix de quelles souffrances ! à reconnaître les erreurs commises et à opérer les réformes indispensables à l'assainissement économique et financier du pays.

Tous ceux qui désirent éviter à notre patrie de si cruelles épreuves voteront NON dimanche 3 décembre.

La prévoyance dans le crédit.

(Suite)

La perte qu'un fonds de réserve de Caisse locale ne peut supporter, un fonds collectif constitué par les Caisses intéressées ne pourrait-il pas la couvrir ?

A l'examen, le projet de la Caisse de Bière semble fournir les avantages d'une assurance mutuelle contre les pertes, divisant les risques dans l'espace et dans le temps.

Le principe d'une Caisse de participation aux pertes a déjà reçu de nombreuses applications dans les mutuelles bétail, et mutuelles-grêle, etc. Si, d'après l'expérience, de petites mutuelle-bétail sont parvenues, quoique isolées à un état prospère, beaucoup ont sombré, écrasées qu'elles étaient sous les charges d'épidémies graves survenues malencontreusement dès le début. Aussi a-t-on adopté le rattachement de ces petites Caisses à une grande Caisse centrale de participation, nivelant les pertes, et réassurant à une grande mutuelle les risques trop gros qu'elle ne pouvait elle-même conserver.

Les mutuelles-crédit ne pourraient-elles pas attendre d'un fonds commun des services comparables à ceux obtenus par les autres mutuelles agricoles ?

Voici comment nous comprenons les grandes lignes de l'organisation de ce fonds de crédit collectif de réserve :

1. Réunir les adhésions de principe de toutes les Caisses de l'Union suisse en un groupement de prévoyance ;

2. Etablir pour les cinq ou dix dernières années, et pour les sociétés existantes ou disparues, le taux des pertes sur les prêts consentis ;

3. Fixer pour toutes les Caisses assurées certaines conditions générales, pour l'obtention de l'assurance ;

4. Calculer les primes à proportion des risques courus, ceux-ci variant à la fois avec la durée et le montant des prêts, c'est-à-dire dans le même sens que les intérêts ;

5. Adopter, après étude et discussion, soit des primes fixes, soit des primes variables, soit des primes avec une partie fixe payée d'avance et une partie variable payée en fin d'exercice ;

6. Ne jamais rembourser entièrement les pertes subies par la Caisse locale pour que cette dernière ait encore intérêt à s'administrer prudemment. Après avoir posé ce premier jalon, nous essayerons de réfuter les objections que l'on peut faire à l'idée d'assurance. Ces objections peuvent se ramener à trois.

(A suivre)